

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE 2024 MASSE SALARIALE 2023

Renforcer la capacité de négociation des partenaires sociaux et garantir la transparence du financement du dialogue social dans l'artisanat

L'accord interprofessionnel du 12 décembre 2001 étendu par l'arrêté du 25 avril 2002 instaure la mise en place d'une contribution obligatoire de votre entreprise, à hauteur de 0,15 % de la masse salariale (hors apprentis). Il est rappelé que cette dernière ne se substitue pas à la cotisation 0,016% de la masse salariale appelée par l'URSSAF depuis le 1^{er} janvier 2015.

NOUVEAU : vous disposez de 3 possibilités pour régler votre contribution

- Le paiement sécurisé en ligne par **Carte Bancaire** : connectez-vous sur notre site www.adsams.fr Cliquez sur l'onglet « *Je règle ma contribution* » - entrez vos identifiants figurant ci-dessous et laissez-vous guider
- Par **Virement Bancaire** en indiquant impérativement votre numéro de siret dans le libellé de votre virement ou adressez nous le bordereau dûment rempli en cochant la case virement
- Par **Chèque Bancaire** : remplissez le bordereau ci-dessous et renvoyez-le accompagné de votre chèque signé à l'ordre d'ADSAMS

Pour votre paiement en ligne, connectez-vous sur www.adsams.fr et entrez vos identifiants.

Collecte assurée par l'ADSAMS - Siret n° 753 242 973 00026 Tél. : 09 70 68 22 44 (lundi et mercredi de 9h à 12h)
Email : collecte@adsams.fr - Site internet : www.adsams.fr

ATTENTION : BORDEREAU À RENVOYER IMPÉRATIVEMENT AVEC VOTRE CHÈQUE (ne pas agraffer) AVANT LE 15/03/2024 À L'ADRESSE CI-DESSUS - MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS EU DE SALARIÉ EN 2023 (indiquez 0 salarié)

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Siret : NAFA :

Masse salariale 2023 (A) (hors apprentis) : €

Contribution : (A) x 0,15 % = €

Règlement par chèque à l'ordre de : ADSAMS

Virement : IBAN n° FR7610207004262121957051518
BIC : CCBPFRPPMTG

Télépaiement (CB)

Conservez un double de cet appel pour votre comptabilité

Mail (indiquez votre adresse mail de manière lisible en prenant soin de bien distinguer le point et tiret) :

Vous avez cédé votre entreprise. Merci de nous indiquer la date

et adresser copie de l'extrait de radiation au SERVICE CESSATION

Nombre de salariés :
(hors apprentis)

Cachet de l'entreprise, date et signature